

Liste des cotisations annuelles et des tarifs KineSuisse

Cotisations annuelles 2026 / 2027

Cotisation (CHF)

Affiliation		
<i>Les cotisations annuelles sont décidées lors de l'assemblée des membres annuelle pour l'année suivante.</i>		
	2026	2027
Membre en formation (MF)	100	100
Membre titulaire (MT)	390	390
Membre de plus de 70 ans (M+70)	195	195
Membre passif (MP)	150	150
<i>Une adhésion est possible au début de chaque trimestre</i>		
<i>Les cotisations annuelles sont facturées au prorata</i>		

Admissions / mutations / procédures

Frais (CHF)

Frais d'admission	
Nouveau membre	75
Procédures	
En cas de diplômes sans CB OrTra TC / DF ou pas selon AGQ	
PE KineSuisse	250
le cas échéant examen de l'association suppl. (pratique)	450
Réadmission	
Ancien membre	250
Changement de catégorie	
<i>Seulement possible au 1.1 de l'année suivante</i>	
MF à MT (avec CB OrTra TC ou selon AGQ)	0
<i>La cotisation annuelle MT n'est due que l'année suivant la mutation</i>	
MT à M+70	0
<i>L'année du 70e anniversaire, le tarif pour M+70 s'applique déjà</i>	
Actif à passif	0
Passif à actif	
- dans les trois ans suivant le passage d'actif à passif	0
- plus de trois ans après le passage d'actif à passif	250

Options

Frais (CHF)

Option responsabilité civile professionnelle collective par l'intermédiaire de KineSuisse	
Plus	95
intégré	250
<i>l'assurance responsabilité civile professionnelle collective de KineSuisse ou la présentation de la police d'une autre assurance responsabilité civile professionnelle</i>	
Option revue Forum Kinesiologie	
Abonnement annuel revue Forum Kinesiologie	46

Sommutations

Frais (CHF)

Frais de sommation	
Rappel de paiement, délai de 30 jours pour payer	0
1re sommation – 30 jours pour payer	25
2re sommation – 30 jours pour payer	50
Rappel invitant à produire preuve de la formation continue, délai 30 jours	0
Frais de sommation production preuve de la formation continue, délai 30 jours	30

Exemples

Ci-dessous sont présentés différents scénarios d'adhésion et de transfert ainsi que leurs coûts.

Les détails concernant l'adhésion à l'association et le maintien de l'adhésion figurent dans le règlement «Admission en tant que membre».

Les réadmissions et les changements de catégories de membres sont réglementés dans le règlement relatif aux changements de catégories d'affiliation.

Les cotisations annuelles sont décidées lors de l'assemblée des membres (AM) annuelle pour l'année suivante. L'association n'a aucune influence sur les prix de l'assurance responsabilité civile professionnelle ni sur Forum Kinesiologie.

Les valeurs repérées par *) sont valables jusqu'à la prochaine modification des cotisations selon la décision de l'AM, respectivement la modification des prix par le fournisseur de l'assurance responsabilité civile professionnelle et de la revue Forum Kinesiologie. C'est pourquoi les prix de l'assurance et de Forum ne peuvent être garantis que pour l'année en cours.

Voudrait devenir membre pendant formation.		
Adhésion au 1er janvier 2026		
Souhaite souscrire une assurance responsabilité civile professionnelle (collective KineSuisse) variante «Plus»		
	Adhésion en 2026	à partir de 2027 (tant que en formation) *)
Nouveau membre MF	75	-
Cotisation de membre (MF)	100	100
Responsabilité civile professionnelle «Plus»	95	95
	270	195

Est membre en formation.		
Fin de la formation mi-2026, puis passage au statut de membre titulaire		
A déjà une assurance responsabilité civile professionnelle (collective KineSuisse)		
	Passage en 2026	à partir de 2027 (jusqu'à 69 ans) *)
Passage de MF à MT	0	-
Cotisation de membre (MF)	100	-
Cotisation de membre (MT)	-	390
Responsabilité civile professionnelle «Plus»	95	95
	195	485

Souhaite devenir membre. A un diplôme CF OrTra TC.		
Adhésion au 1er janvier 2026		
A sa propre assurance responsabilité civile professionnelle		
Souhaite souscrire à l'abonnement optionnel «Forum Kinesiologie»		
	Adhésion en 2026	à partir de 2027 (jusqu'à 69 ans) *)
Nouveau membre (MT)	75	-
Cotisation de membre (MT)	390	390
Forum Kinesiologie	46	46
	511	436

A suivi une formation avec examen pratique à l'étranger

Souhaite devenir membre.

Adhésion au 1er avril 2026

Souhaite souscrire une assurance responsabilité civile professionnelle (collective KineSuisse) variante «Intégré»

	Adhésion au 1.4.2026	à partir de 2027 (jusqu'à 69 ans) *)
Nouveau membre (MT)	75	-
PE KineSuisse		
parce que sans AG-Q / CF OrTra TC / DF	250	-
Cotisation de membre (MT) (3/4 année)	292.5	390
Responsabilité civile professionnelle «Intégré» (3	187.5	250
	805	640

Est membre titulaire

Aura 70 ans en 2027. -> Passage automatique de catégorie à M+70

A une assurance responsabilité civile professionnelle «Plus»

A abonnement «Forum Kinesiologie»

	2026	à partir de 2027 *)
Modification de catégorie automatique	0	-
Membre titulaire (MT)	390	-
Membre de plus de 70 ans. M+70	-	195
Responsabilité civile professionnelle Plus	95	95
Forum Kinesiologie	46	46
	531	336